



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 38867

Texte de la question

M Jacques Badet attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation preoccupante du service de sante scolaire. La reduction regrettable du nombre de medecins scolaires entraine la suppression progressive de toute action preventive suivie et efficace, y compris, dans certains cas, le bilan de sante obligatoire a l'entree de l'ecole elementaire. Et quand bien meme l'execution de ces taches prioritaires definies par la circulaire du 13 mars 1986 serait integralement assuree, les moyens disponibles s'averent insuffisants pour un suivi medical satisfaisant durant l'ensemble de la scolarite des enfants. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour recruter le nombre de medecins indispensables au bon fonctionnement de ce service auquel les familles et le personnel enseignant attachent la plus grande importance.

Données clés

Auteur : [M. Badet Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38867

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1407